



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Philippe Desprez, Jos Bertrand, Tristan Roberti, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhliise, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Laurent Van Steensel, Victor Wiard, Miguel Schelck, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Jan Verbeke, David Leisterh, Sandra Ferretti, Eric Godart, Aurélie SAPA FURAHA, Christine Roisin, *Conseillers*.

Séance du 21.01.20

#Objet : Fixation du prix des cotisations des sessions du programme « Je cours pour ma forme » organisées dès le printemps 2020.#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu la décision du Collège du 23/12/19 sur l'organisation de sessions du programme « Je cours pour ma forme » planifiées dès le printemps 2020 ;

Vu que la convention avec l'asbl Sport & Santé dans le cadre de « Je cours pour ma forme », stipule que les participants sont redevables d'une indemnité de participation qui sera perçue dans un premier temps par l'asbl Sport & Santé avant de nous être reversée intégralement ;

Attendu qu'il appartient au Conseil Communal d'arrêter le tarif des sessions de « Je cours pour ma forme » ;

Considérant que la commune souhaite promouvoir la course à pied de ses habitants mais veut laisser la possibilité à des habitants d'autres communes de suivre ces séances ;

Considérant que les habitants de Watermael-Boitsfort contribuent au budget de la commune ;

Vu les articles 117 et 118 de la nouvelle loi communale ;

Sur proposition du Collège Echevinal ;

DECIDE :

De fixer les cotisations aux sessions du programme « Je cours pour ma forme » à charge des participants :

- a. Pour les citoyens domiciliés à Watermael-Boitsfort : 30,00€ par participant pour les 12 semaines du programme ;
- b. Pour les citoyens n'étant **pas** domiciliés à Watermael-Boitsfort : 45,00€ par participant pour les 12 semaines du programme.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

23 votants : 23 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 22 janvier 2020

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Jean-François de Le Hoye